

# **E. H. P. A .D. DE COUJON**

## **LIVRET D'ACCUEIL**



**17 AVENUE D'HESINGUE**

**40270 GRENADE SUR L'ADOUR**

**TÉL 05 58 45 49 49   FAX 05 58 45 12 48**

# **E**TABLISSEMENT D'**H**EBERGEMENT POUR **P**ERSONNES **A**GEES **D**EPENDANTES

## **PRESENTATION**

### Gestion de l'établissement

L'E.H.P.A.D. de Grenade sur l'Adour est rattaché au Centre Communal d'Action Sociale, dont le président est Monsieur Pierre DUFOURCQ, Conseiller Général et Maire.



### Conditions d'admission

L'établissement accueille les personnes âgées de 60 ans et sur dérogation du médecin contrôleur de la D.S.D. les moins de 60 ans. Il a pour vocation d'assurer à ces personnes des prestations leur permettant de garder une autonomie de vie aussi large que possible.

Il est ouvert aux couples et aux personnes seules.

Constituant une institution sociale, l'établissement est ouvert aux bénéficiaires de l'Aide Sociale et aux personnes pouvant assurer elles-mêmes la totalité de leurs frais d'hébergement.

### Votre dossier d'admission

1. **Inscription sur la liste d'attente** : à réaliser auprès du secrétariat de l'établissement qui recueille les données principales (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, date de naissance, situation et état de santé de la personne ainsi que les coordonnées d'une personne référente).

2. Lorsqu'un studio se libère, en fonction de l'ancienneté de la demande et de la situation de la personne, la directrice prend contact avec les familles afin de préparer une éventuelle admission selon la procédure écrite.

### Dossier d'Aide Personnalisée au Logement

Un dossier d'APL, sera constitué à votre entrée. Le montant, compte tenu de vos revenus, sera versé par votre caisse de pensions et de retraite. Cette aide qui viendra en diminution du loyer mensuel sera perçue directement par le Percepteur, Comptable Payeur de l'Etablissement.

### Le prix de la journée

Il est fixé chaque année en fonction du budget prévisionnel proposé par l'établissement et fait l'objet d'un arrêté du Président du Conseil Général.

Prix de journée pour une personne : voir tarification de l'année en annexe.

Ce tarif comprend :

- Petit-déjeuner, déjeuner, dîner
- Le loyer et les charges (eau, électricité, chauffage)
- Le blanchissage du linge
- Ainsi que toutes les installations et services mis à disposition des résidents (Fontaine à eau, salle de télévision, salle polyvalente, petits salons).



## L'Aide Sociale

Les personnes ne disposant pas de revenus suffisants pourront être prises en charge par l'Aide Sociale du département. Leurs pensions ou retraites seront perçues par le Percepteur, Comptable Payeur de l'Etablissement qui leur reversera, au titre de l'argent de poche

- Soit 10 % de la minimum vieillesse, fixée par arrêté préfectoral
- Soit 10 % de leur revenus si ceux-ci sont supérieurs au minimum vieillesse

## Assurances

Une assurance est contractée par l'établissement pour couvrir les accidents qui peuvent survenir à l'intérieur de la maison.

## Bijoux - Valeurs

**Chaque studio dispose d'un coffre fort. La direction décline toute responsabilité pour les vols d'effets et numéraires dont pourraient être victimes les résidants.**



**A la tête de l'établissement,  
MADAME GASQUE-CAZALIS Marie-Pierre entourée de :**

- 😊 1 médecin coordonnateur
- 😊 1 infirmière coordonnatrice
- 😊 6 aides-soignantes de jour
- 😊 3 aides-soignantes de nuit
- 😊 14 agents de service

- 😊 1 animatrice
- 😊 2 cuisiniers
- 😊 1 agent d'entretien
- 😊 1 secrétaire

# LE SERVICE D'HEBERGEMENT

L'E.H.P.A.D. DE COUJON est une construction sur 2 niveaux ouverte depuis le printemps 1989, agrandie en 2000 et composée de :

- Ⓐ 55 studios et 1 accueil temporaire
- Ⓐ 1 salle polyvalente
- Ⓐ 1 salle de télévision
- Ⓐ 2 petits salons à chaque étage
  
- Ⓐ Une cuisine
- Ⓐ Une salle à manger
  
- Ⓐ 1 cabinet médical
- Ⓐ 1 infirmerie
  
- Ⓐ 1 ascenseur

Agencement des studios :

Rez-de-chaussée :

- Ⓐ 27 studios

1<sup>er</sup> étage :

- Ⓐ 28 studios dont 2 doubles
- Ⓐ 1 studio d'accueil temporaire

Tous les studios sont équipés de :

- Ⓐ une salle de bain particulière avec douche et WC
- Ⓐ prise de téléphone, de télévision et appel malade
- Ⓐ une kitchenette.
- Ⓐ un grand placard



# LE SERVICE DE SOINS



- 1 médecin coordonnateur
- 1 infirmière présente du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- 1 équipe d'aides-soignantes en poste 24h/24h et 7j/7j

**qui fonctionne en étroite relation avec :**

- 6 médecins généralistes libéraux
- 3 cabinets de masseurs kinésithérapeutes libéraux
- 3 cabinets d'infirmières libérales
- 2 cabinets de pédicures / podologues
- 2 pharmacies
- 1 laboratoire d'analyses médicales
- 2 cabinets dentaires

# LE SERVICE RESTAURANT



Tous les repas sont confectionnés sur place par nos cuisiniers.

Horaires des repas pris en salle de restauration climatisée :

**Midi : 12h**                            **Soir : 18h30**

Les menus sont adaptés à l'état de santé des résidants :

- 🕒 Diabétiques
  - 🕒 Hypercaloriques
  - 🕒 Hachés
  - 🕒 Mixés

Sur demande, les familles peuvent partager le moment du repas avec leur parent au prix de 7 €.

Les petits-déjeuners et goûters sont pris individuellement dans les studios. L'établissement fournit les ingrédients principaux du petit-déjeuner : lait, café, sucre, beurre, pain, biscuits. le 6 avril 2016





## AUTRE TYPE D'ACCUEIL

### ACCUEIL TEMPORAIRE

- ⌚ Nombre de places : 1
- ⌚ Durée de l'accueil : sur réservation, variable de deux ou trois jours à deux à trois semaines selon les disponibilités lors de l'inscription.

Un studio spécialement réservé à l'accueil temporaire est entièrement meublé et équipé par l'établissement (TV, téléphone)

# **A VOTRE ARRIVEE DANS L'ETABLISSEMENT**

## **Vous êtes chez vous dans votre appartement.**



**Vous pouvez :**

- ◆ Amener votre mobilier : meubles, télévision, micro onde... dans la limite des dimensions de votre intérieur.
- ◆ Demander l'ouverture d'une ligne de téléphone ou faire transférer celle que vous aviez.
- ◆ Recevoir pour les repas votre famille tarif 2017 : 7€ le repas.
- ◆ Participer aux animations à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement : goûter, loto, sortie restaurant, travaux manuels, accordéoniste...

**Vous pouvez bénéficier :**

- ◆ Des prestations des coiffeuses à domicile.
- ◆ Du passage de la médiathèque pour des prêts de livres.



## CHARTE DE L'E.H.P.A.D. DE COUJON

La vie en collectivité impose certaines contraintes et l'entrée dans un établissement comme celui-ci occasionne toujours des perturbations pour la personne qui y rentre.

Chacun de nous, pensionnaires et personnel, doit faire en sorte que cette entrée soit vécue le mieux possible. Le respect d'autrui doit être notre RÈGLE D'OR, afin que la liberté, la dignité et les idées de chacun soient absolument sauvegardées. Notre but n'est pas de materner mais d'aider chacun à s'assumer en demeurant le plus indépendant et le plus autonome possible.

**CHACUN DE NOUS EST RESPONSABLE DE L'ATMOSPHERE AMICALE ET CHALEUREUSE QUI REGNE DANS L'ETABLISSEMENT, AFIN QUE CELUI-CI DEVienne LA MAISON DU BONHEUR, DE L'AMITIE ET DE LA DOUCEUR DE VIVRE.**

## CHARTE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE AGEE EN SITUATION DE HANDICAP OU DE DEPENDANCE

*Lorsqu'il sera admis et acquis que toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance est respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix, cette charte sera appliquée dans son esprit.*

### 1. Choix de vie

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

### 2. Cadre de vie

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et à ses besoins.

### 3. Vie sociale et culturelle

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

### 4. Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

### 5. Patrimoine et revenus

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

### 6. Valorisation de l'activité

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.

### 7. Liberté d'expression et liberté de conscience

Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.

### 8. Préservation de l'autonomie

La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.

### 9. Accès aux soins et à la compensation des handicaps

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.

### 10. Qualification des intervenants

Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.

### 11. Respect de la fin de vie

Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

### 12. La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.

### 13. Exercice des droits et protection juridique de la personne vulnérable

Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.

### 14. L'information

L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion